



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com



Infos CE du 29 septembre 2016

- **Suppression des AGC/RGC ?**
- **Ponts et jours fériés 2017**
- **Effectifs commerciaux perdus dans la nébuleuse**
- **13% du fonds de commerce fermé en juillet et août**
- **Congés payés à poser avant le 31 décembre 2016**
- **Enquête Diapason**

Et ça, c'est « Esprit de service » ?

Suppression des AGC-RGC et déclassifications liées

Voilà des semaines que nos collègues RGC subissent pressions et chantage au cours d'entretiens prétendument « informels » avec leur DR qui les pressent d'accepter un poste de conseiller commercial avant que leur emploi ne disparaisse. Et ils devraient le faire maintenant parce qu'après, il serait trop tard.

Et, dans la foulée, la DRH les convoque pour un très opportun entretien de carrière destiné à appuyer la démarche initiée par le réseau. Certains collègues en sortent passablement inquiets à l'idée de devoir rejoindre un poste de conseiller commercial alors même qu'ils ont parfois exercé ce métier quelques années auparavant et que l'expérience avait été négative.

Et la montagne accoucherait d'une souris ?

Sud resté sur sa faim en août dernier est intervenu avec une question simple appelant une réponse tout aussi simple : y-a-t-il un projet de suppression de tout ou partie des postes dans la catégorie d'emploi des AGC et RGC ?

Ce à quoi M. de Laportalère répond non il n'y a pas de projet. Ajoutant que le directoire souhaite ajuster l'effectif à la cible fixée lors de la réorganisation BDD de 2014 soit 93 RGC et 36 AGC. Certains salariés auraient été identifiés (par qui et comment ?) comme potentiellement en capacité de rejoindre un poste de COCO ou COFI et à ce titre ont été reçus par leur hiérarchie.

Le directoire s'est-il fixé un délai pour atteindre la cible? Non.

Que se passera-t-il si la cible n'est pas atteinte ? Rien.

Les choses sont claires : si un salarié ne peut refuser de se rendre à un entretien avec sa hiérarchie, la direction n'ayant aucun projet de suppression de tout ou partie des postes, le collègue qui souhaite continuer à exercer son métier d'AGC ou RGC ne peut pas être licencié parce qu'il aura refusé d'être déclassé en COCO ou affecté sur un emploi de COFI.

Le DRHS a beau jeu de regretter la « méthode brutale ». La concordance des discours et autres menaces employés par les DR nous confortent dans l'idée que ce script hardi a été écrit par le directoire lui-même qui a trouvé de très mauvais acteurs pour un très mauvais scénario.

Ponts et jours fériés 2017

Pour les salariés travaillant du lundi au vendredi : 1 seul jour le lundi 14 août.

Pour les salariés travaillant du mardi au samedi : 5 jours. Samedi 15 avril, samedi 3 juin, samedi 15 juillet, samedi 23 décembre et samedi 30 décembre.

Et ça ? C'est aussi « Esprit de service » ?

Des effectifs commerciaux perdus dans la nébuleuse

En août 2016, soit près de deux ans après la réorganisation de la BDD, les effectifs commerciaux ressortent à 3 137 CDI inscrits. Soit à 3 CDI près, autant qu'en décembre 2014. Or, à l'époque, la situation était jugée intenable par **Sud** comme par le DRHS. Alors nos dirigeants ont-ils la volonté de permettre au réseau de travailler dans un confort minimum d'effectifs ? Pour mémoire, le Plan stratégique 2015 - 2017 prévoit « le maintien du maillage et des effectifs commerciaux constants ».

Sur ce point, depuis la consultation du CE sur la réorganisation de la BDD, nous attendons de savoir quel est le niveau auquel les effectifs doivent être maintenus. Le directoire se refusant à donner un chiffre.

En attendant, la DRH Christèle Kilani, reconnaît que la situation des 9 DR mais surtout celle des 80 DSC est disparate. Sans donner plus de détails pour autant. La CEIDF en état d'urgence se résout à embaucher à un niveau de diplôme inférieur à licence. Dans l'intervalle, combien de salariés auront fui l'entreprise ?

Un « Esprit de service » Responsable :

13 % du fonds de commerce a fermé en juillet et août

Effectifs commerciaux en berne, prise de congés l'année

.../...

de leur acquisition, situation particulièrement détériorée dans le réseau commercial : ce qui était prévisible arrivât. Aux 48 fermetures d'agences programmées durant l'été pour des raisons de «rationalisation des coûts», 12 agences (Evry-centre, Ormesson sur Marne, Melun gare, Triel, Villiers sur seine, Chanteloup les vignes, Maurecourt, Feucherolles, carrière sous Poissy, Bougival, Le Pecq et Noisy le Roi) sont restées portes closes faute d'effectifs de 1 à 7 jours. C'est sans compter Champigny et Bibliothèque Nationale contraintes de fermer pour des raisons techniques.

Nous n'avons pas comptabilisé les agences de 5 à 8 personnes qui ont parfois ouvert à 2 cet été et qui plus est dans des conditions de compétences qui n'étaient pas réunies (ex : 1 DA + 1 intérimaire).

La direction faute d'avoir recruté en nombre suffisant n'hésite pas à fermer des agences et après, on osera nous parler d'« esprit de service ».

Symétrie des attentions « Esprit de service » : risque de perte des jours de congés ?

Au manque d'effectif, s'ajoute une difficulté supplémentaire avec l'alignement des congés payés 2016. Il n'aura échappé à personne que 6 jours de congés acquis en 2015 doivent être pris cette année. Ce qui fait hors les éventuels congés d'ancienneté : 32 jours de congés + 6 reliquat 2015 + 10 jours de RTT soit un total de 48 jours à consommer avant le 31 décembre.

Ceux qui n'ont pas pu poser l'intégralité de leurs congés ne doivent pas être les « dindons de la farce » et tout simplement perdre les congés au-delà des 5 jours de report prévus par l'accord de 2008.

Le DRHS botte en touche : « s'il y a des difficultés, le directoire prendra ses responsabilités ». Mais encore ? M. de Laportalie ne sait pas encore lui-même. Édifiant, non ? Et pas franchement de bon augure.

Quant aux cadres au forfait, ils ont la possibilité de demander par avenant à renoncer à une partie de leurs jours de repos en contrepartie d'une majoration de sa-

laire. Aucune demande en 2015 et 2016. Dans certaines situations très exceptionnelles, des jours de congés ont été payés.

Le directoire est responsable du sous-effectif et de la prise des jours de congés sur l'année d'acquisition. Il s'oppose à la mise en place d'un compte épargne temps à la CEIDF. Pour **Sud**, il lui incombe de prendre les dispositions nécessaires afin que tout un chacun puisse épuiser ses droits.

Enquête DIAPASON 2016. «Esprit de service» dire les choses telles qu'elles sont, faire preuve de fran- chise... Et on publiera si ça nous convient...

Souvenez-vous en 2014, la CEIDF lançait une campagne Diapason et exhortait chacun d'entre nous à donner son avis sur la vie de l'entreprise. Plus de 47% d'entre-nous avait participé à l'enquête. Le questionnaire étant anonyme, c'était l'occasion rêvée de faire connaître au directoire francilien sa vision de la CEIDF, de sa politique. Visiblement dépité par les réponses, le regretté M. Dusart avait purement et simplement refusé d'en présenter les résultats. Tout juste consentait-il à en communiquer une synthèse expurgée au très privé «Club des managers».

Avant, cette enquête s'appelait un «baromètre de climat social». A l'époque le DRHS, M. Deck, avait joué la transparence avec une restitution des réponses alors que parfois les constats étaient fâcheux voire accablants (sur le stress au travail ou la confiance dans l'avenir par exemple).

En 2016, l'enquête Diapason réapparaît. Connaîtra-t-elle le même destin que son aînée ? Officiellement les résultats sont attendus pour janvier 2017. D'ores et déjà, le DRHS, M. de Laportalie, nous dit étudier la communication qu'il en ferait après... Manifestement, on préfère éviter d'étaler sur la place publique les sujets qui dérangent.

Paris, le 4 octobre 2016 / Les élus CE Sud- Solidaires

**François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Jean-Philippe De Sousa,
Michèle Di Cicco, Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy**



J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../...../.....

EMAIL PERSONNEL :

AFFECTATION :

FONCTION :

CLASSIFICATION :

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net.

Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions législatives peuvent évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

LE/...../..... A

SIGNATURE :

